

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. MICHEL ETIQUE, DEPUTE (PLR), INTITULEE « CULTURE GENERALE POUR ADULTES » (N°3243)

La formation professionnelle initiale est, dans sa conception, un système de formation tourné vers les jeunes. Les adultes peuvent eux aussi obtenir une première ou une deuxième certification professionnelle. En Suisse, le nombre de demandes est en augmentation, car les processus de formation hétérogène avec des interruptions, des réorientations, des reconversions et des réinsertions sont aujourd'hui monnaie courante. En 2014, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a recensé près de 400'000 adultes âgés de 25 à 54 ans ne disposant d'aucun diplôme postobligatoire. Les personnes qui ne sont titulaires d'aucun diplôme pertinent pour le marché du travail risquent fortement de se retrouver au chômage. Une qualification complémentaire des adultes est par conséquent pertinente, notamment du point de vue économique et social. Un indicateur à ce sujet est relevé dans le rapport social jurassien.

Pour encourager l'entrée ou le retour en formation, certains cantons proposent des formations modulaires en culture générale. Le canton de Fribourg a lancé cette année une classe-pilote offrant à une vingtaine de personnes un cours de culture générale. La structure est adaptée à la réalité des adultes, avec des cours en soirée, permettant une activité professionnelle à plein temps. L'attestation obtenue permet d'être dispensé de culture générale lors d'une éventuelle formation professionnelle. Mais le véritable objectif est de donner confiance et l'envie de se former.

Le public cible potentiel identifié pour une certification professionnelle varie considérablement d'une branche à l'autre. On distingue fondamentalement deux groupes caractéristiques : le premier comprend des personnes issues de l'immigration, et le second des adultes avec une trajectoire professionnelle non linéaire.

Le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions posées.

1. Ce type de passerelle existe-t-il dans le canton du Jura ?

Non, il n'existe pas de passerelle de ce type aujourd'hui dans le canton du Jura.

Cependant, en 2012, les cantons de l'espace BEJUNE ont conçu et adopté un concept spécifique pour les adultes, proposant une structure modulaire du programme d'enseignement du domaine de la culture générale. Le canton du Jura, par le Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire et la division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), a ensuite rédigé un plan d'études jurassien qui a été mis en application avec une classe d'adultes en formation de logisticien CFC. Le concept est un peu différent de celui de Fribourg, puisqu'il a été proposé parallèlement à une formation professionnelle, et non avant le début d'une formation. Pour des questions de masse critique, l'offre jurassienne n'a plus été proposée.

2. Si non, quelle(s) stratégie(s) favorisant la formation des adultes et des migrants ou leur retour en formation existe-t-il dans notre canton ?

Il s'agit de distinguer la formation des adultes et la certification de leurs compétences.

En matière de certification, le Service de la formation postobligatoire (SFP) propose plusieurs procédures de qualification destinées aux adultes, comme la Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou les examens finaux ou partiels. En moyenne, une trentaine d'adultes obtiennent chaque année un titre du secondaire II par le biais de ces deux procédures.

Lorsque les besoins de formation des candidat-e-s à la certification nécessitent des compléments, il est possible de suivre gratuitement les cours proposés par les écoles professionnelles du CEJEF, en intégrant les classes conventionnelles. Dans les professions du domaine santé-social, un cursus de formation raccourci est proposé, en fonction de la demande. Il englobe l'enseignement des branches techniques et de la culture générale.

La situation des migrant-e-s est particulière. Les personnes issues de l'asile bénéficient désormais de structures de formation qui doivent permettre, selon l'objectif de la Confédération, d'amener 70% des jeunes adultes à un diplôme du secondaire II. La Confédération entend également élargir ce programme aux jeunes migrant-e-s originaires de l'UE/AELE.

Enfin, le programme Simplement Mieux Jura, soutenu par la Confédération, doit permettre de développer les compétences de base parmi les personnes qui souffrent d'un déficit de formation. Plusieurs cours sont proposés et une campagne de promotion doit débuter prochainement, par le biais de l'Unité de formation continue du SFP. Ce programme doit permettre aux adultes sans qualifications d'entrer dans un processus de formation qui mène si possible à une certification. Ce programme, recensé dans le rapport social, constitue par ailleurs un des piliers de la stratégie de lutte contre la pauvreté dans le Jura.

L'organisation et le financement de ces mesures seront développés et décidés dans le cadre du futur Décret sur la formation continue, que le Parlement devrait pouvoir discuter d'ici la fin de l'année 2020.

3. Quelle serait la position du Gouvernement quant à la mise en place d'un dispositif identique à celui du canton de Fribourg ?

Le Gouvernement est favorable au développement d'une offre similaire à celle proposée par le canton de Fribourg, adaptée à la réalité des adultes. La question est de savoir si la masse critique peut être atteinte dans le canton du Jura. Nous ne disposons pas actuellement de données statistiques permettant de connaître le nombre d'adultes n'ayant pas de titre du secondaire II et étant intéressés à se former ou à se réorienter.

S'il y a une volonté de proposer une offre destinée aux adultes, le concept jurassien de formation modulaire du domaine de la culture générale peut être réactivé. Les enseignant-e-s de culture générale sont en fonction dans les divisions du CEJEF et l'enseignement aux adultes est apprécié. Le SFP peut délivrer une attestation permettant aux adultes d'être dispensés de culture générale en vue d'une éventuelle formation professionnelle.

En termes de charge pour l'Etat, pour un groupe de 12 participant-e-s correspondant à la masse critique, il faut compter 20'000 francs pour l'enseignement et 7'000 francs pour la gestion. Au regard du projet fribourgeois, une participation financière peut être demandée aux adultes.

Delémont, le 3 décembre 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt